

Luc Chatel exige que les crucifix soient retirés des établissements catholiques sous contrat durant la session 2010 du Bac

Author : Riposte Catholique

Categories : [Action!](#), [Brèves](#)

Date : 14 mai 2010

Le ministre de l'Education nationale [répondait](#) au député laïciste Christian Bataille (PS)* :

"En vertu des contrats qui sont passés avec l'Etat, ces mêmes établissements doivent participer à l'organisation des épreuves nationales du baccalauréat. Je rappelle qu'il y a 600 000 élèves qui vont passer le baccalauréat cette année, et c'est une prouesse que d'organiser dans des délais extrêmement restreints l'organisation de cet examen. Donc l'organisation de l'examen du Baccalauréat est un des aspects du service public de l'Education, et il est évidemment à ce titre soumis, M. Bataille, au principe de laïcité et c'est la raison pour laquelle il est demandé aux recteurs de veiller à la mise en oeuvre de cette neutralité dans le cas des épreuves écrites comme orales. Et bien elles doivent se dérouler dans des salles où aucun signe extérieur ostentatoire religieux ne doit être mis en avant. mais encore une fois, M. Bataille, le service public de l'éducation, regroupe les établissements publics et les établissements privés sous contrat et leurs enseignants".

*Dont voici la question :

[Selon](#) notre confrère "Veille Education", les documents d'organisation du bac (Bac info émanant du SIEC) précisent que la loi sur les symboles religieux à l'école ne s'applique pas aux centres d'examen... Et comme il est impossible à l'Etat d'organiser le Bac sans les établissements privés qui scolarisent 17% des élèves et qui ont un taux d'absenteisme des correcteurs inférieurs à ceux du public, celui-ci n'est pas en position d'exiger le retrait des crucifix des établissements catholiques sous contrat... Aux catholiques de ne pas céder !

Arthur Leroy